

CONSEIL MUNICIPAL DE PETIT-CROIX
Procès-verbal de la séance du 12 Mai 2023

Le douze Mai deux mille vingt trois à 20h00, le conseil municipal de Petit-Croix s'est réuni en mairie sur la convocation et la présidence de M. Alain FIORI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Quorum : 06

Nombre de conseillers présents : 06

PRESENTS : Roger CHENUT – Peggy GERARD – Christelle MASSIAS – Nadine EINHORN – Alain FIORI – Isabelle SEGURA

ABSENTS : Anne-Cécile ALZIEU – Bruno FERREIRA SEBBANE – Jérémy COHET – Martine RAMSEYER

ABSENTS EXCUSES : Yannick ROUKAVITZINE

PROCURATIONS : /

SECRETAIRE DE SÉANCE : Isabelle SEGURA

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation / modification du procès-verbal de la séance du 14/04/2023
- 2- Ratio promus/promouvables
- 3- Modification organigramme : suppression du poste d'adjoint technique principal 2^e classe
- 4- Modification organigramme : création et suppression poste d'Attaché
- 5- Demande de subvention au Grand Belfort Fonds de valorisation du Patrimoine : travaux façade église
- 6- Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 Avril 2023

Après relecture, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 est approuvé.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 06

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2 – Ratio promus-promouvables – avancement de grades

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération n°40-2017 du conseil municipal en date du 21 décembre 2017 relative au ratio promus-promouvables avancements de grade catégorie C

Le Maire rappelle que le code général de la fonction publique, et notamment son article L522-27, donne aux autorités territoriales, pour tenir compte des réalités « locales » et des spécificités propres à chacune d'entre elles, la possibilité de fixer librement le ratio promus-promouvables

Afin de prendre en compte les particularités de la commune de PETIT-CROIX, et offrir au Maire, les outils de gestion mis à sa disposition par les textes légaux, il convient donc de lui confier l'ensemble des possibilités de nomination prévues par la loi.

Ainsi, en fonction de leurs mérites, il pourra nommer, s'il l'estime opportun, les agents qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

Après avoir saisi par courrier en date du 09 mars 2023 le Comité Social Territorial, le Maire sollicite donc du Conseil Municipal le choix d'un ratio « promus-promouvables » à 100% pour les agents de chacune des catégories A, B et C.

VOTE DU CONSEIL

POUR : 06

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3 – Modification organigramme du personnel : suppression d'un poste d'adjoint technique

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le CDG90 lui a fait parvenir la liste des agents de la commune remplissant les critères pour un avancement de grade en 2023.

Il rappelle également :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 27 février 2023 créant le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe,
Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au motif de l'inscription de l'agent au tableau d'avancement de grade,

M. le Maire propose donc la suppression du poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet, soit 17h30 hebdomadaires, à compter du 1er mars 2023.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 06

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4 – Modification organigramme du personnel : création et suppression de poste d'attaché

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le CDG90 lui a fait parvenir la liste des agents de la commune remplissant les critères pour un avancement de grade en 2023.

Il rappelle également :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'Attaché à temps complet
 - la création d'un emploi d'Attaché principal à temps complet
- à compter du 1^{er} juin 2023

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 06

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5 – Demande de subvention au Grand Belfort au titre du Fonds de valorisation du patrimoine – Travaux façades église

M. le Maire informe les membres du conseil que suite à l'abattage du tilleul devant l'église, il a été constaté des détériorations au niveau de la façade avant et du clocher. La grande proximité de l'arbre avec la façade a favorisé la pousse d'arbustes et de lichens entre les pierres qui ont éclaté. La chute de ces morceaux de pierre pouvant s'avérer dangereux pour les usagers de l'église.

Le coût des travaux nécessaires à la réfection de ces façades est estimé à 13 770 € HT.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du Grand Belfort dans le cadre du programme de valorisation du patrimoine.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la réalisation de ces travaux et sur la demande de subvention au titre du Fonds de valorisation du patrimoine.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 06

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6 – Questions diverses

Prévision d'achat d'un ensemble table/bancs en béton et d'une table de ping-pong en béton pour mettre au terrain de sports. Environ 2 972 € HT sans transport. Un devis sera demandé.

Séance levée à 21 h 00.

Procès-verbal approuvé ~~et/ou modifié~~ lors de la séance du **27 JUIL. 2023**

Alain FIORI
Président de séance

Isabelle SEGURA
Secrétaire de séance

